FONDS D'AMORÇAGE -
START UP MAXULA SEED FUND

EXAMEN DES ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

A MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GESTIONNAIRE « MAXULA GESTION »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire « *MAXULA GESTION* »,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage **« START UP MAXULA SEED FUND»** qui comprennent le bilan au **31 décembre 2025**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **1 686 017 DT** et une valeur liquidative égale à **101.020 DT** par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds d'amorçage **«START UP MAXULA SEED FUND»** au **31 décembre 2025**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds d'amorçage **« START UP MAXULA SEED FUND»** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

FMBZ KPMG Tunisie, Société anonyme, de droit tunisien, membre tunisien de l'organisation mondiale KPMG, constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).
Capital social : 900 000 DTN
Matricule fiscal : 810663 T/A/M/000
Identifiant Unique RNE : 810663T

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.
Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.
En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds d'amorçage **«START UP MAXULA SEED FUND»** dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.
Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds d'amorçage **«START UP MAXULA SEED FUND»** à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds d'amorçage **«START UP MAXULA SEED FUND»** ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.
Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds d'amorçage **«START UP MAXULA SEED FUND»**.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- *Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :*

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds d'amorçage **«START UP MAXULA SEED FUND»**.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

EMNA RACHIKOU

FMBZ KPMG Tunisie
Immeuble KPMG
6, Rue du Riyal

Tunis, le 08.10.2026

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF.: 810663 T / A / M / 000
Tél.: 71.194.344

ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE

CLOS AU 31.12.2025

FONDS D'AMORÇAGE - START UP MAXULA SEED FUND

BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Note	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
AC 1 - Portefeuille titre	AC1	**1 717 294**	**2 098 158**
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		972 408	1 595 679
b - Obligations et valeurs assimilées		205 600	236 000
c - Autres valeurs		539 286	266 479
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	AC2	**7 338**	**566 374**
a - Placements monétaires		0	249 911
b - Disponibilités		7 338	316 463
AC 3 - Créances d'exploitation	AC3	**0**	**0**
AC 4 - Autres actifs		**0**	**0**
TOTAL ACTIFS		**1 724 632**	**2 664 532**
PASSIFS			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	PA1	27 572	46 344
PA 2 - Autres créditeurs divers	PA2	11 043	261 105
TOTAL PASSIFS		**38 615**	**307 449**
CP 1 - Capital	CP 1	1 520 421	2 171 472
CP 2 - Sommes distribuables		**165 596**	**185 611**
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		185 611	184 199
b - Sommes distribuables de l'exercice		-20 015	1 412
c- Régul. Résultat distribuables de la période			
ACTIF NET		**1 686 017**	**2 357 083**
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		**1 724 632**	**2 664 532**

FONDS D'AMORÇAGE - START UP MAXULA SEED FUND

ETAT DE RESULTAT

Au31 décembre 2025

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Note	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Revenus du portefeuille titres	PR 1	**17 047**	**14 501**
a- Dividendes		17 047	14 501
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	PR 2	13 471	38 801
Total des revenus des placements		**30 518**	**53 301**
Charges de gestion des placements	CH 1	-45 672	-45 672
REVENU NET DES PLACEMENTS		**-15 155**	**7 629**
Autres produits		0	0
Autres charges	CH 2	-4 860	-6 217
-			
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**-20 015**	**1 412**
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		**-20 015**	**1 412**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-653 584	-31 951
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		2 533	24
Frais de négociation		0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		**-671 066**	**-30 514**

ETATDEVARIATIONDEL'ACTIFNET

Exercice clos le 31 décembre 2025

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	**-671 066**	**-30 514**
a - Résultat d'exploitation	-20 015	1 412
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-653 584	-31 951
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 533	24
d - Frais de négociation de titres	0	0
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	**0**	**0**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**0**	**0**
a- Souscriptions	**0**	**0**
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Commissions de souscription	0	0
b- Rachats		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	**-671 066**	**-30 514**
ACTIF NET		
a- en début d'exercice	2 357 083	2 387 597
b - en fin d'exercice	1 686 017	2 357 083
NOMBRE DE PARTS		
a- en début d'exercice	16 690	16 690
b - en fin d'exercice	16 690	16 690
VALEUR LIQUIDATIVE	**101.020**	**141.227**
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	**-28.470%**	**-1.278%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE

CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

«**START UP MAXULA SEED FUND** » est un fonds d'amorçage, régi par les dispositions du chapitre II et des articles 23, 26, 27, 28, 31, 32, 33, et 34 du chapitre III et des dispositions du titre III du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, la loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005 relative aux fonds d'amorçage et le décret n°2005-2603 du 24 septembre 2005, portant application des dispositions de l'article 2 de la loi n°2005-58 du 18 juillet 2005 relative aux fonds d'amorçage.

Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « MAXULA GESTION » et de l'ARAB TUNISIAN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 21 novembre 2018.

Le fonds d'amorçage a pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif.

A ce titre, le fonds d'amorçage s'engage à employer ses actifs dans la participation au capital des entreprises qui s'engagent à réaliser les projets prévus par l'article 2 de la loi 2005-58 relative au fonds d'amorçage ou dans les titres donnant accès à leurs capitaux, ainsi que sous forme d'avance en compte courant associés.

Le montant du fonds est de 10.200.000 DT réparti en 100.200 parts de 100DT chacune. **Au 31.12.2025**, il a été souscrit à hauteur de 1669.000DT libérés intégralement. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

Le fonds d'amorçage **«START UP MAXULA SEED FUND »** est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'ARAB TUNISIAN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA GESTION.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2025**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.
Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2025**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.
La juste valeur applicable pour l'évaluation de ces titres, correspond à la valeur mathématique de la société émettrice ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation (le coût d'une transaction récente, Discounted Cash-Flow...)

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN

AC 1 : Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **1 717 294 DT** et se détaille comme suit :

FONDS D'AMORÇAGE - START UP MAXULA SEED FUND

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	+/- values potentielles / Intérêts courus	Valeur au 31.12.2025	% des Actifs	Méthode d'évaluation
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés						
Actions non cotées						
LIFE EYE MOOME SARL	2 136	85 004	-21 245	63 760	5.04%	Valeur d'Acquisition avec décote de 25%
NEW GEN SA	576	90 000	-36 000	54 000	5.34%	Méthode Multiple
NEXT GEN CORP SA	754	174 001	-69 600	104 400	10.32%	Valeur d'Acquisition avec décote de 40%
DYNAMIC RATE SOLUTIONS	29	250 000	0	250 000	14.83%	Valeur d'Acquisition
TUNISIAN IDENTY ONLINE	139	250 000	0	250 000	14.83%	Valeur d'Acquisition
PERF ANALYSIS CONSULTING	6000	250 248	0	250 248	14.84%	Valeur d'acquisition
Sous-Total 1		**1 099 253**	**-126 845**	**972 408**	**65.20%**	
Titre des OPCVM						
MAXULA PLACEMENT SICAV	2 803	298 489	2 813	301 303	17.70%	Valeur liquidative
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	2 145	240 111	-2 128	237 983	14.24%	Valeur liquidative
Sous-Total 2		**538 601**	**686**	**539 286**	**31.94%**	
b - Obligations et valeurs assimilées						
OCA NEXTGEN CORP	7 600	76 000	-30 400	45 600	4.51%	Valeur d'Acquisition avec décote de 40%
OCA NEW GEN	32 000	160 000	0	160 000	9.49%	Coût amorti
Sous-Total 3		**236 000**	**-30 400**	**205 600**	**14.00%**	
Total (1+2+3)		**1 873 854**	**-156 559**	**1 717 294**	**111.140%**	

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **7 338 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
a - Placements monétaires		
Pension livrée	0	249 854
Intérêts précomptés sur PL	0	57
Intérêts courus sur Dépôt à vue (Bilan)	2	70
Retenue à la source sur Intérêts courus sur Dépôt à vue (Bilan)	- 1	- 14
b - Disponibilités		
Avoirs en banques	7 337	316 407
Total	**7 338**	**779 684**

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2025** à **27 572 DT** et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire à payer	9 722	34 444
Rémunération du dépositaire à payer	17 850	11 900
Total	**27 572**	**46 344**

PA2 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au **31.12.2025** à **11 043 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2025	Au 31.12.2024
Honoraires CAC à payer	9 985	10 735
Redevance CMF à payer	85	121
Retenue à la source due	973	0
Total	**11 043**	**12 978**

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** se détaillent comme suit :

Capital au 31.12.2024	
Montant en Nominal	1 669 000
Nombre de parts	16 690
Nombre de porteurs de parts	5
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31.12.2025	
Montant en Nominal	1 669 000
Nombre de parts	16 690
Nombre de porteurs de parts	5

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital début de période au 01.01.2025	**2 171 472**	**2 171 472**
Souscriptions de la période	0	0
Rachats de la Période	0	0
Autres Mouvements	**-651 051**	**-485 455**
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-653 584	-653 584
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	2 533	2 533
Frais de négociation	0	0
Commissions de souscription	0	0
Sommes distribuables des exercices antérieurs		185 611
Sommes distribuables de l'exercice		-20 015
Montant Fin de période au 31.12.2025	**1 520 421**	**1 686 017**

NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR 1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de cette rubrique pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025**, dont le montant s'élève à **17 047 DT** se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Dividendes		
Dividendes Maxula Placement SICAV	5 664	14 501
Dividendes Maxula Investissement SICAV	11 384	0
Total	**17 047**	**14 501**

PR 2 : Revenus des placements monétaires

Le solde de cette rubrique pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025**, dont le montant s'élève à **13 471 DT** se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Certificats de dépôt		
Intérêts échus sur certificats de dépôt	0	44 587
Retenue à la source sur Intérêts échus sur CD	0	-8 917
Intérêts courus sur certificats de dépôt	0	-869
Retenue à la source sur Intérêts courus sur CD	0	173
Intérêts échus sur dépôt à vue	5 929	4 812
Retenue à la source sur Intérêts échus sur dépôt à vue	-1 186	-962
Intérêts courus sur dépôts à vue	-69	-101
Retenue à la source sur Intérêts courus sur dépôt à vue	14	20
Intérêt échus sur pension livrée	8 840	58
Intérêt couru sur pension livrée	-57	58
Total	**13 471**	**38 801**

CH 1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à **45 672 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Rémunération du gestionnaire	39 722	39 722
Rémunération du dépositaire	5 950	5 950
Total	**45 672**	**45 672**

CH 2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01.01.2025** au **31.12.2025** à **4 860 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01.01.2025 Au 31.12.2025	Du 01.01.2024 Au 31.12.2024
Honoraires du commissaire aux comptes	4 334	5 198
Redevance du CMF	84	118
Commissions bancaires	225	658
Impôts et taxes	210	240
Droit de timbre	7	3
Total	**4 860**	**6 217**

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

	31.12.2025	*31.12.2024*	*31.12.2023*
Revenus des placements	1,829	3,190	5,612
Charges de gestion des placements	-2,737	-2 ,737	-2,737
Revenus nets des placements	**-0,908**	**0 ,457**	**2,875**
Autres produits	0	0	0
Autres charges	-0,291	-0 ,372	-0,361
Résultat d'exploitation (1)	**-1,199**	**0,084**	**2,949**
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	**-1,199**	**0,084**	**2,949**
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-39,160	-1,914	3,252
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,152	0,001	0,295
Frais de négociation	0	0	0
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	**-39,008**	**-1,912**	**3,547**
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	**-40,207**	**-1,828**	**6,496**
Résultat non distribuable de l'exercice	**-39,008**	**-1,912**	**3,547**
Régularisation du résultat non distribuable	0	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	**-39,008**	**-1,912**	**3,547**
Valeur liquidative	**101,020**	**141,227**	**143,056**
Charges de gestion/ actif net moyen	**2,26%**	**1 ,93%**	**1,96%**
Autres charges / actif net moyen	**0,24%**	**0,26%**	**0,26%**
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	**-0,99%**	**0,06%**	**2,11%**

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du fonds d'amorçage **«START UP MAXULA SEED FUND »** est confiée à la société MAXULA GESTION. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FONDS D'AMORÇAGE. Une commission lui est accordée, d'un montant correspondant à 2% HT du montant des souscriptions, payable à l'avance au début de chaque trimestre de son exercice social.

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'ARAB TUNISIAN BANK. Une rémunération est attribuée au dépositaire fixé à 0,15% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année avec un minimum de 5.000 DT.